

Québec, le 17 septembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite aux trois pétitions déposées le 6 juin 2014 par M. Claude Cousineau, député de Bertrand, concernant l'installation des compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec (HQ).

Je vous dirai en premier lieu, que la plupart des compteurs servant à déterminer la consommation d'électricité actuellement en service au Québec sont des appareils électromécaniques, une technologie vieillissante qui ne permet pas, de façon générale, la relève à distance. Aussi, plus de 40 % de ces appareils excèdent la durée de vie comptable fixée à 25 ans, augmentant leur risque de défaillances.

Des employés d'HQ doivent donc se rendre périodiquement chez les clients pour noter leur consommation d'électricité. En éliminant les tâches manuelles de relève, ces compteurs doivent, à terme, permettre une diminution des coûts de distribution de l'énergie et des délais d'intervention. La société d'État entend donc remplacer l'ensemble du parc de compteurs, qui est estimé à environ 3,8 millions, par des modèles récents.

Notons que l'Ontario et la Colombie-Britannique ont déjà remplacé l'ensemble de leur parc de compteurs qui se chiffre respectivement à 4,8 millions et à 1,8 million de compteurs par des compteurs de nouvelle génération.

... verso

À cet effet, au Québec, le 5 octobre 2012, la Régie de l'énergie (Régie) a autorisé les investissements de la phase 1 du projet de lecture à distance (LAD) qui prévoit le remplacement de 1,7 million de compteurs dans la grande région de Montréal. Au total, les trois phases du projet LAD entraîneraient le remplacement de 3,8 millions de compteurs. Le 9 avril 2014, des audiences ont débuté devant la Régie pour l'approbation des phases 2 et 3 du projet LAD et elle a rendu une décision favorable à ce projet le 13 juin 2014.

Concernant les risques pour la santé des compteurs intelligents, rappelons que Santé Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et les directeurs régionaux de la santé publique du Québec ont respectivement émis des avis dans lesquels il est clairement indiqué que les compteurs LAD ne posent aucun risque pour la santé.

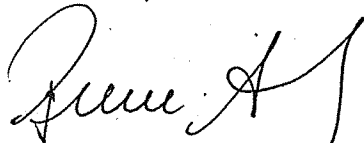
La Régie avait également approuvé les dispositions tarifaires applicables à un abonné qui refuse l'installation d'un compteur avancé et opte, en conséquence, pour une lecture « manuelle » du compteur (option de retrait).

Cependant, HQ a déposé pour approbation à la Régie, le 16 mai 2014, une nouvelle option de retrait, moins onéreuse pour les consommateurs (48 \$ pour les frais initiaux et 8 \$ par mois pour les frais de relève). Cette demande de révision est rendue possible par le fait que le taux de refus est plus faible que ce qui avait été prévu (0,4 % vs 1 %) et qu'HQ propose une réduction de 50 % du nombre de relèves manuelles des compteurs (réduction de six à trois relèves par année). La Régie a tenu deux jours d'audiences les 17 et 18 juillet 2014 pour tenir compte des arguments de groupes et de participants sensibles au sujet de l'option de retrait.

Enfin, vous comprendrez que la Régie a pleine compétence dans ce dossier et rendra une décision après avoir complété l'étude de ce dernier. Le gouvernement du Québec n'a donc pas l'intention de s'immiscer dans ce processus réglementé.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE ARCAND